N° 108



SnupCdc@caissedesdepots.fr

## La Tribune du Snup

# Demain, quelle protection sociale complémentaire pour les agents publics de la CDC ?

La Caisse des dépôts a consulté le Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP) ce vendredi 3 avril pour qu'il se prononce sur le projet de référencement d'un organisme de protection sociale complémentaire pour les personnels publics de l'Etablissement. Pour votre information, seuls les dossiers urgents doivent être traités durant le confinement.



Pourquoi cette urgence ? Pourquoi maintenant ? C'est quoi un projet de référencement ? Pourquoi le SNUP a « le cul » entre 2 chaises dans ce dossier ? Pourquoi le SNUP a t'il émis un vote défavorable ?

Essayons de répondre à ces questions.

Depuis bientôt un an, les administrateurs de CDC Mutuelle ont un comportement répréhensible, le service rendu aux adhérents et les prestations fournies ne sont pas satisfaisants, c'est le constat que fait le SNUP suite aux remontées des agents. Pour autant, faut-il prendre le risque de remettre en cause 76 ans de protection sociale dans la « maison » Caisse des dépôts ?

C'est le pari que fait notre DRH en lançant le référencement, chantier qu'il a mis en place dans son précédent poste à la DGAFP... Serait-ce un hasard?

Le référencement, **une** « **fausse** » **bonne idée!** Cette procédure écarte les retraités d'un contrat de prévoyance obligatoire. Pire, il n'intègre pas nos acquis que sont la dépendance, les frais d'obsèques et la rente éducation, ces 3 garanties devenant optionnelles dans ce dispositif pour les actifs et les retraités.

Quel sera le tarif de ces prestations, telle est l'inquiétude que nous avons ?

Le **SNUP** s'est battu pour faire en sorte que l'appel d'offre intègre les garanties que nous avons actuellement dans la prestation complémentaire santé, et cela n'a pas été de tout repos... Donc, on y est, la Caisse des dépôts va lancer son appel d'offre en avril pour avoir un organisme de protection sociale complémentaire à proposer à ses agents publics au 1er janvier 2021.

Le Directeur général n'a jamais pris le temps de discuter avec les organisations syndicales sur ce sujet qui peut signifier à terme la « mort » de CDC Mutuelle. Le SNUP lui a demandé d'être présent lors de ce CUEP du 3 avril mais il a refusé!

Le SNUP vous le dit, nous avons affaire à un Directeur général aux deux visages, c'est le « docteur Jekyll et M. Hyde » du dialogue social.

Dans ses vidéos, ses tchats, il vous donne l'impression d'être attaché au dialogue social mais, au quotidien, il n'en est rien. Il ne prend même pas la peine d'avoir un échange avec les instances représentatives du personnel sur un sujet de cette importance. Par contre, il sait réunir il y a près de deux ans, soit en septembre 2018, la présidence de CDC Mutuelle pour lui faire part de sa décision de lancer une procédure de référencement, quelle transparence?

Si le DG et notre DRH nous avaient tous réunis autour d'une table en 2018, organisations syndicales et CDC Mutuelle compris, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui, ne croyez-vous pas ?

Que va retenir l'histoire du passage de ce Directeur général à la CDC, la casse de l'Etablissement public avec la loi PACTE, la mise en place d'une Rupture Conventionnelle Collective... Et, demain peut-être la suppression d'un organisme de santé qui a 76 ans d'existence dans nos murs, et ce, en pleine crise sanitaire. Cela en dit beaucoup, comme le rappelait MEDIAPART la semaine dernière, sur les « bonnes » intentions qu'a la Caisse des dépôts pour l'hôpital public!

Et sur un sujet aussi important pour les personnels, on attend toujours une communication de la part de notre « gentil » DRH. Son mutisme est ahurissant, c'est vrai qu'après avoir supprimé le livret salarial garanti, il préfère travailler à nous imposer la prise de congés durant cette période de confinement...

Salariés de droit privé, soyez solidaires, car demain, le « gentil » Directeur général pourrait revoir votre couverture santé par souci d'équité. Après tout, ce n'est pas ce qu'il fait déjà chaque année en gelant la valeur du point d'indice ?

En 2020, du pouvoir d'achat pour tous!





#### 04.2020



## La **Tribune** du **Snup**

### L'intervention du SNUP au CUEP du 3 avril

« Le SNUP constate l'absence du Directeur général alors que nous échangeons sur un point de consultation du CUEP qui revêt un caractère urgent. A aucun moment, nous n'avons pu avoir un échange avec le Directeur général sur ce projet de référencement, c'est navrant. Rappelezvous, en 2018, le Directeur général recevait la présidence de CDC Mutuelle sans nous en parler. On vous le redit, l'histoire est importante dans ce dossier, les valeurs de la « maison » aussi. La Caisse des dépôts prend le risque d'effacer d'un coup de baguette magique 76 ans d'histoire de la protection sociale complémentaire de ses agents de droit public. Les personnels apprécieront l'absence de concertation avec le Directeur général sur ce sujet! Pensez-vous que cela contribue à un bon dialogue social dans la « maison » ? Regardez ce qui se passe dans l'administration durant cette période de confinement, même le ministre de la fonction publique assiste aux réunions en mode dégradé!

Des interrogations, nous en avons. Nous sommes surpris par le point de consultation soumis aux membres du CUEP. Lors de la réunion du 9 mars, il nous a été dit que le CUEP serait consulté uniquement sur les modalités de financement et là, on nous annonce que nous sommes consultés sur le projet de référencement. Dans vos documents, **vous vous contredisez** car vous indiquez que l'objectif est de permettre au CUEP de délibérer dans son champ de compétence, à savoir, la participation de la CDC au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Le **SNUP** constate donc **qu'on nous a menti**! Une nouvelle fois, c'est une curieuse façon de traiter le dialogue social dans la « maison »!

Dans ce dossier, il fallait peut-être jouer carte sur table depuis le début avec nous et essayer de mettre autour d'une table tous les bons interlocuteurs pour retrouver des prestations acceptables de la part de CDC Mutuelle. Tous ensemble, unis dans un même combat, nous aurions pu faire pression et éviter le lancement d'une procédure de référencement dans nos murs. Oui, c'était possible, ce texte date de 2007 et la Cour des comptes n'a jamais fait de remarques à la CDC sur la protection sociale de ses agents publics.

C'est bien vous, le « gentil » employeur Caisse des dépôts qui avait décidé de lancer cette procédure et vous venez vers nous en ce vendredi 3 avril, dans cette période de confinement, pour nous demander de nous prononcer sur un sujet aussi important pour les personnels.

Le montant que vous proposez, à savoir 2,8M€, ne reprend même pas ce que vous coûte CDC Mutuelle aujourd'hui, c'est minable! Etes-vous prêts à gagner de l'argent sur le dos des personnels publics? Et arrêtez de nous comparer aux autres administrations pour nous retirer des droits. Oui, nous avons plus que les autres et alors? N'est-ce pas là les valeurs de notre « maison » et de son statut d'Etablissement public à caractère spécial. Nous comparer aux autres, c'est toujours quand cela vous arrange...Et vous osez même indiquer que la direction partage l'objectif de poursuivre une amélioration de l'offre proposée en matière de protection sociale complémentaire. Un peu d'audace de temps en temps ne fait pas de mal, surtout si c'est au bénéfice de la protection sociale des agents.

Oui, le montant de la subvention que vous voulez mettre au panier est décisif. Vous êtes en train de casser le lien fort qui nous unissait aujourd'hui, à savoir un tarif unique pour tous. Certes, vous essayez d'avoir un ratio de cotisation actif retraité rapproché mais vous ne voulez pas inscrire dans votre cahier des charges un ratio de 1 à 1 au motif que l'offre tarifaire serait renchérie pour tous. Pour un établissement public qui prône la Foi publique, pensez-vous que c'est une belle avancée sociale? Et oui, le SNUP vous le redit, plus la subvention est forte dans ce projet de référencement, plus vous avez de chance de favoriser l'adhésion des personnels actifs et retraités à cette nouvelle offre...donc vous aviez la possibilité de favoriser et surtout, d'encourager ce transfert de solidarité très attendu.

Sur les contrats optionnels, vous proposez aux adhérents de les racheter, c'est honteux! En bons financiers que vous êtes, avez-vous vérifié le montant qu'ils vont toucher?

Vous prenez l'engagement de nous réunir sur l'offre susceptible d'être sélectionnée, mais avez-vous prévu de nous présenter l'ensemble des offres, je ne le vois pas dans vos documents. C'est cela la transparence?

Le fait de rendre optionnel la dépendance, les frais d'obsèques et la rente éducation annonce la mise en place d'un tarif plus élevé. Oublier de la sorte nos retraités et nos futurs retraités auxquels vous apportiez une subvention de 50%, oui je répète 50%, sur la prévoyance, ce n'est pas responsable. C'est une curieuse façon de faire grandir la France en supprimant des droits aux retraités.

Finalement, vous pouviez faire mieux, vous pouviez faire autrement...mais ce n'est pas la voie que vous avez choisi. Le SNUP, ses adhérents, ses militants, le regrettent.

L'éventualité d'une disparition de CDC Mutuelle, MPCDC pour les anciens ou la SSMPCDC pour les plus anciens, est un choc pour les personnels. C'est à croire que le mot CDC est un sacrilège aujourd'hui. Vous lancez un processus qui risque de balayer 76 ans d'histoire de la protection sociale complémentaire des agents de la Caisse des dépôts. Vous en porterez la responsabilité, charge à vous de vous en expliquer devant les personnels et les retraités. »

Résultat du vote :

**Défavorable : SNUP** (1) - CGT (3) **Abstention :**UNSA (6) - CFDT (4) - CGC (1)



Franchement, fallait-il s'abstenir lors de ce vote, posez-vous bien la question ?